

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 14 SEPTEMBRE 2026**  
**RELATIF AU DEPÔT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE**  
**VISANT LES ACTIONS ET LE BON DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ**

**Webdyn SAS**

**PRÉSENTÉE PAR**



**Etablissement présentateur et garant**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT "AUTRES  
INFORMATIONS" RELATIFS AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE ADEUNIS DANS LE CADRE DE L'OFFRE  
PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**

**PRIX DE L'OFFRE :**

0,84 euro par action Adeunis (le « **Prix d'Offre** »)  
22.700 euros pour le bon de souscription d'actions Adeunis

**DURÉE DE L'OFFRE :**

10 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée volontaire (l'« **Offre** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») conformément à son règlement général



Le présent communiqué de presse a été établi par la société Adeunis et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 11 septembre 2026, apposé le visa n° 26-338 sur la Note en Réponse établie par Adeunis en réponse à l'Offre initiée par la société Webdyn SAS, (la « **Note en Réponse** »).

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

Dans le cadre de cette même décision, l'AMF a également accordé à Webdyn SAS, sur le fondement des articles 234-8, 234-9, 2° et 6°, et 234-10 du règlement général de l'AMF, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique au titre du franchissement du seuil de 50 % susceptible de résulter de la réalisation de l'opération du Coup d'accordéon, telle que décrite dans la Note d'Information.

En application de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le Document "Autres Informations" relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Adeunis a été déposé auprès de l'AMF le 11 septembre 2026 et mis à la disposition du public le 14 septembre 2026. Le Document "Autres Informations" complète la Note en Réponse.

La Note en Réponse ainsi que le Document "Autres Informations" sont disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la société Adeunis (<https://www.adeunis-bourse.com/>) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande au siège social d'Adeunis (283 rue Louis Néel – Parc Technologique Pré Roux – 38920 Crolles) et auprès du CIC (6 avenue de Provence, 75009 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

#### **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restriction dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Adeunis décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.